



COMMUNE DE LA PENNE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL Séance du 9 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq – le 9 avril, à 19 heures minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal se seront assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Marjorie ROSA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2025

-Nombre de Conseillers Municipaux : 11

-Nombre de Conseillers Municipaux présents : 08

-Nombre de pouvoirs : 02

-Nombre d'absents : 01

Votants : 10

Quorum : 6

Présents M.M. : ROSA Marjorie, DAUMAS André, Nathalie NGUYEN, CASTAGNOLI Liliane, Michel JEANNOT, Hélène DELYFER, FABRIZIO André, Ivan MARTOUZET.

Pouvoirs M.M. DAUMAS Loïc., à FABRIZIO André.
GIAUME Danièle, à DELYFER Hélène

Absent : M. Roger SAULE

A 19 heures 06 : Madame la Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Elle vérifie que le quorum est atteint et annonce les pouvoirs qui lui ont été remis (2 pouvoirs).

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il convient de désigner une secrétaire de séance pendant toute la durée de la séance du conseil municipal. Madame La Maire désigne Mme NGUYEN Nathalie pour remplir cette fonction. Madame ROSA informe que la séance est filmée, enregistrée et diffusée en direct, sur la page Facebook de la commune « Conseil Municipal de la Penne »

ORDRE DU JOUR

* Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2025.

- 1/ Vote du compte de gestion 2024,
- 2/ Vote du compte administratif 2024,
Affectation de résultat 2024,
- 3/ Vote du budget primitif 2025,
- 4/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- 5/ Indemnité de gardiennage église pour 2025,
- 6/ Remise gracieuse des loyers 2025- locataires logement 88 route de la Para,
- 7/ Demande de subvention Amicale des Forestiers Sapeurs de Roquestéron
- 8/ Demande de subvention FV Vallées du Var Vaïre,
- 9/ Demande de subventions Anciens Combattants UNC Roquestéron,
- 10/ Demande de subventions Association Montagn'Habits
- 11/ Demande de subvention Santé+Estéron.
- 12/ Création de poste – accroissement d'activité,
- 13/ Mise à disposition agent communal à l'Epicerie Associative,
- 14/ Mise à disposition Local Ex Auberge à l'Epicerie Associative.

* Travaux en cours

* Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2025

Madame La Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2025.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2025.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération N° 01-04/2025

Vote du Compte de Gestion 2024

Madame la Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de

mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE 8 POUR 2 ABSTENTION (Ivan MARTOUZET, Michel JEANNOT). Voté à l'unanimité Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Et ont signé les membres présents.

Délibération N° 02-04/2025

Vote du Compte Administratif 2024

Mme La Maire sort de la salle – ne prend pas part au vote Sous la présidence de Monsieur André Daumas, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses 269.753,95 € Recettes 322.997,60 €

Résultat positif de fonctionnement : 53.243,65 €

Investissement :

Dépenses 152.066,93 € Recettes 178.242,18 €

Résultat positif d'investissement : 26.175,25 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE 7 POUR 2 ABSTENTIONS (Ivan MARTOUZET, Michel JEANNOT). Voté à l'unanimité Hors de la présence de Madame la Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Communal 2024.

Délibération N° 03-04/2025

Vote du Budget Primitif 2025

Madame la Maire rappelle la délibération N°05-07/2022 prise lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2022 concernant le passage à la M57 au 1er janvier 2023 et le vote en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérante de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ; La Maire présente le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2025.

Section Fonctionnement :

Dépenses : 468.349,80 € Recettes : 468.349,80 €

Section Investissement :

Dépenses : 918.238,00 € Recettes : 918.238,00 €

Le Conseil Municipal, ouï son Maire et après en avoir délibéré,
APPROUVE le Budget Primitif 2025 par 8 voix POUR ; 2 voix CONTRE (Ivan MARTOUZET, Michel JEANNOT).

Intervention de Monsieur MARTOUZET Ivan qui justifie le sens de son vote qui explique qu'il n'est pas d'accord de comment est utilisé de l'argent public (citystade) et le manque de concertation suffisant.

Délibération N°04-04/2025**Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2025**

L'article 16 de la loi N°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a supprimé de manière progressive la taxe d'habitation sur les résidences principales entre 2020 et 2022. A compter de 2023, les communes retrouvent leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 3 taxes pour l'année 2025, Le Conseil Municipal ouï son Maire Après délibération **ACCEPTE** de ne pas augmenter le taux des 3 taxes pour 2025 : Taxe foncière bâti : 17,42 % Taxe foncière non bâti : 24,37 % Taxe d'habitation sur Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 15,10 % Voté à l'unanimité Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Délibération N°05-04/2025

- **Indemnité de gardiennage Eglise pour 2025**

Mme la Maire fait lecture de la circulaire de M Le Préfet en date du 17 octobre 2023 concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales. Mme la Maire propose d'allouer l'indemnité de gardiennage d'un montant de 500 € à M Giaume Bernard pour l'année 2025. La Maire propose à l'Assemblée d'en délibérer. Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : **DECIDE** d'allouer l'indemnité de gardiennage des églises d'un montant de 500 € à M Giaume Bernard pour l'année 2025 Adopté à l'unanimité Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibération N° 06-04/2025

***Remise gracieuse des loyers 2025- locataires Logement 88 route de la Para**

Cette délibération annule et remplace la délibération N°04-01/2025 prise le 31 janvier 2025 Madame la Maire propose de dégrever pour un montant de 2.400 € les loyers de 2025 de M Bensoussan Jonathan et Plancke Cindy, locataires du logement sis 88 route de La Parra. En effet ils ont récupéré le logement loué à M Gallo Vincenzo et des travaux de remise en état s'imposaient. Le montant du dégrèvement s'élève à 2.400 € pour l'année 2025. Le Conseil Municipal Ouï son Maire Après délibération à l'unanimité ACCEPTE l'exonération des loyers pour l'année 2025 pour le logement loué à M et Mme Bensousan Jonathan et Plancke Cindy pour un montant de 2.400 €.

Délibération N° 07-04/2025

Demande de subvention Amicale des forestiers Sapeurs de Roquestéron

Madame la Maire présente la demande faite par l'Amicale des Forestiers Sapeurs de Roquestéron en date du 28 janvier 2025 (pistes, broyage, nettoyage sur la commune). Elle sollicite une subvention pour l'année 2025. Madame la Maire propose une somme de 100 € Le Conseil Municipal ouï son Maire Après délibération Voté à l'unanimité ACCEPTE d'allouer une somme de 100€ à l'Amicale des Forestiers Sapeurs de Roquestéron pour l'année 2025.

Délibération N° 08-04/2025

Demande de subvention FV Vallées Var Vaïre

Madame la Maire présente la demande faite par l'Association Sportive de Football FC Vallée Var Vaïre en date du 9 février 2025. Elle sollicite une subvention pour l'année 2025. Madame la Maire propose une somme de 50 € Le Conseil Municipal ouï son Maire Après délibération Voté à l'unanimité ACCEPTE d'allouer une somme de 50 € à l'Association Sportive de Football FC Vallée Var Vaïre pour l'année 2025.

Délibération 09-04/2025

Demande de subvention Anciens Combattants UNC Roquestéron

Madame la Maire présente la demande de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de La Penne reçue le 11 février 2025 Elle demande une subvention pour l'année 2025. Madame la Maire propose une somme de 100 € Le Conseil Municipal ouï son Maire Après délibération, Voté à l'unanimité ACCEPTE d'allouer une somme de 100 € à l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de La Penne pour l'année 2025.

Délibération 10-04/2025

- **Demande de subvention association Montagn'Habits**

Madame la Maire présente la demande faite par l'Association Montagn'Habits en date de 25 janvier 2025. Elle sollicite une subvention pour l'année 2025. Madame la Maire propose une somme de 50 €. Le Conseil Municipal ouï son Maire Après délibération, voté à l'unanimité **ACCEPTE** d'allouer une somme de 50 € à l'Association Montagn'Habits pour l'année 2025

Délibération 11-04/2025

Demande de subvention Santé+Estéron

Madame la Maire présente la demande faite par l'Association Santé Estéron en date de 9 janvier 2025. Elle sollicite une subvention pour l'année 2025. Madame la Maire propose une somme de 100 €. Le Conseil Municipal ouï son Maire Après délibération Voté à l'unanimité **ACCEPTE** d'allouer une somme de 100 € à l'Association Santé Estéron pour l'année 2025.

Délibération N° 12-04/2025

Création du poste – accroissement d'activité

La Maire, rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités des services, de créer un poste pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer les missions Agent Polyvalent pour une durée maximale de 12 mois. - Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 14 avril 2023 Le Maire propose à l'assemblée, - la création d'un emploi non permanent de d'Agent Polyvalent, à temps non complet à raison de 5 heures mensuelles. Le tableau des emplois joint en annexe est ainsi modifié à compter du 14 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre : 011, article 64

ADOpte à l'unanimité par 9 voix POUR 1 ABSTENTION (Ivan MARTOUZET)

Intervention de Michel JEANNOT : A-t-on le droit de mettre à disposition de l'épicerie associative un agent communal, car l'épicerie doit être tenue par des bénévoles.

Délibération 13-04/2025

Mise à disposition Agent Communal à l'Epicerie Associative

Madame la Maire rappelle l'article 2 du décret N°2008-580 du 18 juin 2008 et propose de mettre à disposition un agent employée par la commune de La Penne à l'Association de l'Epicerie Associative pour assurer des missions de service public aux habitants tels que : accueil du public, donner des renseignements touristiques, vente de produits locaux et épicerie à emporter, créer et entretenir le lien social. Une convention de mise à disposition d'un Agent à l'Epicerie Associative est présentée Le Conseil Municipal ouï son Maire.

Après délibération ont voté par : **8 voix POUR, 1 voix contre** (Ivan MARTOUZET) **1 Abstention** (Michel JEANNOT).

ACCEPTE de mettre à disposition un agent à l'Association de l'Epicerie Associative
AUTORISE Madame la Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, à signer la convention de mise à disposition un agent à l'Association Epicerie Associative.

Intervention de M MARTOUZET Ivan : Je trouve que le lien entre la Municipalité et l'Epicerie Associative est opaque. Pourquoi ne pas créer une épicerie communale au lieu d'une épicerie associative.

Délibération 14-04/2025

Mise à disposition Local Ex-Auberge à l'Epicerie Associative

Madame la Maire propose de mettre à disposition le local Ex-Auberge à l'Epicerie Communale pour assurer des missions de service public aux habitants tels que : accueil du public, donner des renseignements touristiques, vente de produits locaux et épicerie à emporter, créer et entretenir le lien social. Une convention de mise à disposition du local Ex Auberge à l'Epicerie Associative est présentée Le Conseil Municipal ouï son Maire.

Après délibération, ont voté par **8 voix POUR 1 voix CONTRE** (Ivan MARTOUZET) **1 ABSTENTION** (Michel JEANNOT).

ACCEPTE de mettre à disposition le local Ex-Auberge à l'Epicerie Associative,
AUTORISE Madame la Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, à signer la convention d'occupation du local Ex-Auberge à l'Epicerie Associative.

TRAVAUX EN COURS

- Opération d'enlèvement d'épaves réalisée par le Département sur la commune fin mars 2025, début avril,
- Isolation du plafond de la salle de conseil de la Mairie
- Débroussaillage avec rappel des obligations légales de débroussaillage,
- Elagage et taille des arbres du village,

- Elagage et taille des arbres sur le terrain communal pour permettre l'implantation du citystade. Broyat et bois mis à la disposition des administrés,
- Broyage des végétaux aux abords du cimetière
- Dépôt sauvage de végétaux sur la route d'accès au cimetière. Dépôt de plainte.
- Construction d'un auvent sur la terrasse du logement communal situé 289, promenade du Jubilé afin d'éviter des infiltrations d'eau, occupé par M et Mme MOISAN Cyril.
- Travaux de modernisation de l'éclairage public (remplacement des luminaires par des LED et suppressions de lanternes) au village. Choix d'un éclairage plus efficace et économe en énergie, choix également guidé par la lutte contre la pollution lumineuse (notre commune est située au cœur de la RICE)
- Habillage des plots place Luigi Durand de la Penne
- Travaux de réhabilitation du logement 88 route de la Para en cours
- Nettoyage du village,
- Protection grillagée de la citerne installée à la Teulières, chez M MENARDO, et remplissage par Force 06
- Installation de la vidéo surveillance à la chapelle Notre Dame des Plans
- Commande en cours des panneaux pour l'adressage
- Mise aux normes du câblage électrique de l'horloge de la chapelle Notre Dame des Plans,
- Mission d'archivage réalisée par le centre de gestion
- Réunion en visioconférence pour les routes,
- Finition du morceau de corniche manquant à l'église Saint Pierre
- Monsieur MARTOUZET Ivan souligne le travail remarquable effectué par le SICTIAM pour l'éclairage public.
- Marjorie ROSA : Dans certains quartiers il n'y a plus d'éclairage afin d'éviter la pollution lumineuse.
- Il est envisagé d'éclairer certains lieux (Col Saint Raphaël et chemin du Renard).

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, Madame ROSA Marjorie, Maire de la Penne clôture la séance du conseil municipal à 20h12.

La secrétaire

La Maire,

Nathalie NGUYEN

ROSA Marjorie

Questions du public :

Mme MOINDROT Valérie, Vice-Présidente de l'Epicerie Associative qui a 5 ans d'existence. Le bureau est ainsi constitué de PASCUAL Frank, Président, Valérie MOINDROT Vice-Présidente, Georgette BRAGANTI trésorière et Anaïs CASTELLINO secrétaire. Monsieur PALLACA Alain a démissionné. Elle lance un appel car il y a un besoin de bénévoles pour aider, Annie et Georgette, très dévouées qui sont les seules à assurer toutes les permanences des mercredis et samedis matin. L'Epicerie Associative vend des produits locaux et de dépannage.

Le 3 Mai, un repas partagé aura lieu pour les 5 ans de l'Epicerie Associative.

Intervention de M MARTOUZET Ivan, précise que la question de transformation de l'épicerie associative en épicerie communale était une question qui méritait d'être posée sur la table et discutée tous ensemble.

Je précise ici que je n'ai pas moi-même de réponse définitive à cette question, je constate que la mairie finance largement cette épicerie et je me demande si cette transformation ne permettrait pas de clarifier les liens entre la municipalité et l'épicerie.

Intervention de Mme PECENNAT qui demande le montant des travaux concernant l'éclairage public (annuité environ 3000 e /an).

Montant de la vidéo protection installée à la chapelle Notre Dame des Plans, payée par le PNR.

